



Communiqué de presse du Comité Guillaume Tell du 25 août 2011

Armes et sécurité publique : Une réforme courageuse qui répond aux attentes des chasseurs et des tireurs sportifs

Le Comité Guillaume Tell, qui représente les intérêts des deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu, tient à saluer l'accord pragmatique qui vient d'être conclu avec les ministres de l'Intérieur et de la Défense, après 18 mois d'intenses négociations.

Pour les représentants des chasseurs, des tireurs sportifs, des amateurs de ball-trap, des collectionneurs, des armuriers et des fabricants, cet accord équilibré va enfin satisfaire les détenteurs légaux d'armes à feu dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur les armes modifiée en 2008.

Depuis janvier 2010, le Comité Guillaume Tell soutient ouvertement cette réforme globale sur les armes que nous réclamons depuis plus de 20 ans, mais qui fait peur.

Nous avons toujours défendu l'idée que cette réforme indispensable devait simplifier la vie des honnêtes gens utilisateurs légaux d'armes à feu et compliquer celle des trafiquants et autres détenteurs illégaux d'armes à feu.

En l'espace de quelques semaines, deux accords essentiels ont été conclus par le Comité Guillaume Tell avec les ministres concernés sur les volets législatifs et réglementaires, et notamment sur le classement des armes et les mesures de simplification. Cela a nécessité de nombreuses réunions de concertation avec les deux Cabinets des ministres de l'Intérieur et de la Défense, leurs services et les organisations membres du Comité.

Sur ce point, nous tenons à saluer l'implication très forte des conseillers du ministre de l'Intérieur qui ont eu à piloter cette négociation sensible et leurs services. De la même façon, nous avons apprécié le pragmatisme des conseillers et des services du ministre de la Défense qui ont su répondre à nos interpellations et modifier leur point de vue.

Parallèlement, le Comité Guillaume Tell a instauré une concertation permanente avec les députés et les sénateurs de gauche et de droite, et en particulier avec les signataires des trois propositions de loi liées à la réforme sur les armes à feu.

Pour répondre à nos critiques sur plusieurs articles de la proposition de loi votée à l'unanimité en janvier dernier à l'Assemblée Nationale, les députés Bodin, Warsmann et Le Roux ont accepté l'ouverture d'une concertation sur chaque point litigieux du texte. Le résultat de la négociation est très positif pour les utilisateurs légaux d'armes à feu.

Dans le même esprit, la proposition de loi des sénateurs Poniatowski et Courtois, qui a fait l'objet d'une très étroite concertation préalable avec les membres du Comité Guillaume Tell, apporte les corrections attendues. Elle a d'ailleurs été signée par plus de 60 sénateurs.

En complément et pour conforter la réforme au niveau des collectionneurs, nous soutenons la troisième proposition de loi qui vise à régler le dossier des armes et matériels de collection, à l'initiative du sénateur de la Gironde, Gérard César.

Bien sûr, ces réelles avancées pour les deux millions de chasseurs, tireurs sportifs, amateurs de ball-trap, collectionneurs, armuriers et fabricants vont décevoir ceux qui préfèrent annoncer régulièrement des catastrophes pour tous les détenteurs d'armes et qui critiquent ceux qui agissent.

Dès la rentrée, le Comité Guillaume Tell va poursuivre ses négociations sur le volet pénal de la proposition de loi qui nécessite encore une sérieuse clarification pour éviter que l'on se trompe de cible.

Pour finir, le Comité a négocié et obtenu que cette réforme sur les armes soit votée au Parlement avant février 2012 et que tous les décrets et arrêtés d'application soient publiés dans les deux mois qui suivront la publication de la loi.

C'est pour respecter ce calendrier extrêmement serré que les membres du Comité Guillaume Tell resteront d'une vigilance sans faille jusqu'à la fin de la réforme.

Pour tout contact :

Thierry Coste - 06 80 87 77 05

Secrétaire Général du Comité Guillaume Tell

E-mail : thierry.coste@accesy.com

NB : Le Comité Guillaume Tell regroupe la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), la Fédération Française de Tir (FFTir), la Fédération Française de Ball-trap (FFBT), l'Association Nationale de Défense des Tireurs Amateurs et Collectionneurs d'Armes (ANTAC), la Chambre Syndicale Nationale des Armuriers Professionnels (CSNAP) et la Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Equipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM).